



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 25 septembre 2025  
Convocation du : 18 septembre 2025  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Hugues QUESTE, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Grégory PICKEU pouvoir à Arnaud MARIE, Véronique NAEYE pouvoir à Céline LEROUX, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Catherine DE PARIS

**ABSENTS :**

Caroline BAURANCE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Carole CASIER

DE25\_120

**FINANCES**  
**FESTIVITÉS DE NOËL 2025**  
**TARIFS ANIMATIONS**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

A l'occasion des fêtes de fin d'année et afin de participer au développement de l'attractivité de la ville, un programme d'animations sera proposé. Il s'articulera autour de plusieurs événements et notamment un marché de Noël.

Diverses animations seront proposées et notamment la mise en place de deux attractions : un petit train et une descente de luge. Afin de garantir l'accès aux manèges pour le plus grand nombre d'enfants et de familles, la ville souhaite proposer un tarif unique et accessible pour les deux activités (2€ par attraction).

La participation des usagers sera encaissée par le biais de la régie des droits de place, selon les modes d'encaissement proposés par celle-ci, contre remise d'un ticket.

Ces animations seront accessibles aux horaires suivants :

- Mercredi 10 décembre 2025 de 14h à 19h,
- Jeudi 11 décembre 2025 de 16h à 19h,
- Vendredi 12 décembre 2025 de 16h à 20h,
- Samedi 13 décembre 2025 de 10h à 20h,
- Dimanche 14 décembre 2025 de 10h à 20h.

Sur la même période, des animations seront proposées au sein de l'Hôtel de Ville et notamment des ateliers créatifs organisés par le service Temps de l'Enfant. Les modalités organisationnelles testées en 2023 et 2024 ayant très bien fonctionné, il est proposé de les renouveler et donc de maintenir une participation symbolique de 2 € par participant et par atelier afin de fiabiliser les inscriptions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De fixer le tarif à 2 € le ticket de manège
- De fixer le tarif des animations proposées par le service « Temps de l'Enfant » à 2 € par participant et par atelier
- D'inscrire les recettes au budget en cours

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 059-215900176-20250926-DE25\_120-DE

**webdelib**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Carole CASIER**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**